|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/85 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale16 août 2022FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises
dangereuses et du Système général harmonisé de
classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Quarante-troisième session**

Genève, 7-9 décembre 2022

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

 Ordre du jour de la quarante-troisième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*,[[3]](#footnote-4)\*\*\*

Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 7 décembre 2022

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Recommandations formulées par le Sous-Comité à ses quarantième, quarante et unième et quarante-deuxième sessions.

3. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (ci-après SGH) :

a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité[[4]](#footnote-5) ;

b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers ;

c) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales pour le classement relatif aux dangers pour la santé ;

d) Classement relatif à la sensibilisation cutanée en fonction des résultats de l’essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques conformément à la ligne directrice de l’OCDE 442B ;

e) Critères pour le classement relatif à la mutagénicité sur les cellules germinales ;

f) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés au SGH) ;

g) Nanomatériaux ;

h) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence ;

i) Autres questions.

4. Application :

a) Élaboration éventuelle d’une liste des produits chimiques classés conformément au SGH ;

b) Rapports relatifs au stade atteint dans l’application du SGH ;

c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales ;

d) Autres questions.

5. Mise au point de directives :

a) Harmonisation de l’annexe 9 (sect. A9.7) et de l’annexe 10 avec les critères du chapitre 4.1 ;

b) Questions pratiques relatives au classement ;

c) Questions pratiques relatives à l’étiquetage ;

d) Autres questions.

6. Renforcement des capacités.

7. Programme de travail pour la période biennale 2023-2024.

8. Projet de résolution 2023/... du Conseil économique et social.

9. Élection du Bureau pour l’exercice biennal 2023-2024.

10. Questions diverses.

11. Adoption du rapport.

1. \* L’ordre du jour annoté sera distribué sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/85/Add.1. La date limite de soumission des documents pour le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) est le 14 septembre 2022. La date limite de soumission des documents pour les deux Sous-Comités (à savoir le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH)) est le 2 septembre 2022. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l’adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/368936>. Cette session se déroulant sans support papier, il n’y aura pas d’exemplaires des documents dans la salle de réunion. [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Seuls les représentantes et représentants inscrit(e)s pourront y participer. Tous les participant(e)s souhaitant assister à la réunion doivent s’inscrire sur la plateforme INDICO à l’adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000392/>. Les représentantes et représentants assistant en présentiel à la session doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, se faire délivrer un badge d’identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils ou elles sont invité(e)s à contacter le secrétariat par téléphone (poste 72106). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.ungeneva.org/fr/practical-information/delegates>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invité(e)s à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci examine la question des dangers physiques en sa qualité de centre de liaison pour le Sous-Comité SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa soixante et unième session (28 novembre-6 décembre 2022), le Sous-Comité TDM pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l’adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/368910>. Les représentantes et représentants siégeant au Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invité(e)s à s’inscrire également à la session du Sous-Comité TMD. [↑](#footnote-ref-5)